Chères Coordinatrices ATL,

Chers Coordinateurs ATL,

Voici plusieurs informations importantes concernant la CCA et son ROI, son renouvellement, le portail pro.one.be :

1. **Canevas de ROI de la CCA** – *mise en ligne sur le site de l’ONE* :

Nous vous avions promis de mettre en ligne un nouveau canevas de ROI de la CCA.

En effet, il était nécessaire de revoir la précédente version, vieille de 6 ans.

Un groupe de travail a donc été constitué afin de réviser et améliorer ce document.

Le [nouveau canevas de ROI de la CCA](https://www.one.be/professionnel/accueil-temps-libre/dispositif-atl/cca/) est donc dès à présent disponible sur notre site internet.

1. **Renouvellement de la CCA - Rappel** :

Nous vous rappelons que chaque commune faisant partie du dispositif ATL dispose d’un délai jusqu’au 13/04/2025 pour renouveler la composition de la CCA et encoder le tout via le portail pro.one.be.

N’oubliez pas qu’une brochure a été éditée pour vous accompagner dans ces démarches : [MEMENTO A la découverte de la CCA](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/memento-2024-a-la-decouverte-de-la-CCA.pdf)

Si vous avez des questions sur l’encodage de votre renouvellement de composition de CCA sur le portail, n’hésitez pas à contacter votre référente agrément.

1. **Modification des écrans CCA sur le portail – changement de législature :**

Depuis le 1/10/2024, vous aurez peut-être remarqué un changement sur le portail pro.one.be au niveau des pages relatives à la CCA.

En effet, avec les élections communales du 13/10/2024, une nouvelle période de validité de la composition de CCA se met en place (calquée sur la durée des mandats communaux).

Il y a donc eu sur le portail un basculement automatique de la législature 2018-2024 vers la législature 2024-2030.

Vous pouvez le constater en haut à droite des pages CCA :



**Quel est l’impact ?**

Vous n’aurez plus la possibilité d’encoder ou d’actualiser un encodage de composition de CCA 2018-2024.

Les PV de CCA encodés sur la précédente législature ne sont plus visibles sauf si vous rebasculez dans l’affichage de la législature 2018-2024.

**Concernant le chargement des PV de CCA, plan d’action et rapport d’activité** : vous pouvez les encoder dans la législature 2024-2030 sans souci, même si la réunion s’est déroulée début 2024.

Vous avez encodé une partie de vos PV de 2024 sur la législature 2018-2024 ?

Ne vous en faites pas, ils sont toujours visibles et ils seront bien pris en compte dans le topo qui sera réalisé en fin d’année afin de vérifier que chaque commune a bien organisé au minimum 2 réunions de CCA sur l’année 2024.

Il n’est donc pas nécessaire de les encoder deux fois, sur les deux législatures différentes.

**Rappel chargement des PV :**

Nous profitons de cette communication pour vous rappeler l’importance de charger le PV de CCA le plus rapidement possible après la réunion.

Vous hésitez à le charger car le PV n’a pas encore été approuvé à réunion de CCA suivante ? Ce n’est pas grave, si le PV doit être modifié, vous aurez toujours le loisir de remplacer le document chargé. Vous pouvez alors indiquer dans la première version qu’il s’agit d’une version provisoire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Belle journée,

Bien à vous,